



Le 21 septembre 2023 | New York, États Unis

RAPPORT DE L'ATELIER

La promotion des droits communautaires dans
la conservation par zone



CONTEXTE

La Conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique (COP15) qui s'est tenue en fin 2022 a adopté le Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal et son principal objectif de conservation par zone, communément appelé "30x30" et qui consiste à conserver au moins 30 pour cent des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines à l'horizon 2030. Et au cœur de cet objectif et du cadre en général se trouve la reconnaissance des contributions importantes des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation de la biodiversité.

L'adoption du CMB a ouvert de nouvelles opportunités et de nouveaux risques pour la mise en œuvre de ses objectifs par zone au travers des approches communautaires et fondées sur les droits de conservation (RBA). Maintenant que les négociations sont arrivées à leur terme, il est crucial de concentrer notre attention et nos efforts sur la mise en place et la surveillance des approches basées sur les droits pour atteindre ces objectifs régionaux, en particulier au niveau national. Pour ce faire, il est également nécessaire d'améliorer la compréhension et la coopération entre les principaux groupes et organisations qui peuvent soutenir la conservation fondée sur les droits.

Ainsi, en marge de la Semaine du Climat de New York, l'Initiative des droits et ressources (RRI), la Campagne pour la Nature (C4N), le Consortium APAC et l'Alliance Globale des Collectivités Territoriales (GATC) ont tenu un atelier d'une journée pour encourager **la collaboration et l'action** sur les RBA afin de mettre en œuvre et de suivre les objectifs 30x30.

OBJECTIFS

- Fournir un espace pour les organisations de détenteurs de droits des peuples autochtones et des communautés locales de différentes régions afin de partager leurs visions et leurs priorités en matière de conservation fondée sur les droits ;
- Mettre en relation les organisations de détenteurs de droits avec la société civile, les organisations environnementales et les organisations de donateurs travaillant sur les objectifs 30x30 afin d'arriver à la même compréhension et d'élaborer des agendas communs sur les approches basées sur les droits et dirigées par les communautés ;
- Élaborer une stratégie et un plan d'action initial pour la mise en œuvre et le suivi fondés sur les droits des objectifs des aires de conservation ;
- Explorer les intérêts et les possibilités de coordination et de collaboration continues.

La rencontre a vu la participation de plus de 25 participants, parmi lesquels des leaders d'organisations autochtones et communautaires, des dirigeants d'ONG, d'organisations de la société civile et des donateurs dont les programmes se concentrent sur des approches de conservation fondées sur les droits.

Servant de toile de fond à la rencontre, le thème de la Semaine du Climat de cette année, "*We Can. We Will*" (Nous pouvons. Nous y arriverons) met l'accent sur l'impérieuse nécessité d'intensifier les actions, de se tourner vers

Photo de couverture : Semaine du climat de New York, du 17 au 21 septembre 2023. Photo par Priscila Tapajowara de l'Alliance mondiale des collectivités territoriales (GATC).

l'avenir et d'explorer ensemble de nouvelles possibilités. Les participants ont réfléchi à ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils feront pour garantir que les droits et les priorités des peuples autochtones et des communautés locales soient au centre des efforts mondiaux en matière de conservation par zone.

SEANCE D'OUVERTURE

RRI a ouvert l'atelier en souhaitant chaleureusement la bienvenue à tous les participants, non sans remercier les co-organisateurs, et en présentant les thèmes au menu de l'atelier.

Lors de la séance d'ouverture, les intervenants ont souligné que, bien que la Convention sur la biodiversité ait reconnu plus clairement les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans la Convention, des obstacles structurels persistants aux approches de conservation fondées sur les droits et dirigées par les communautés subsistent au niveau national. Cette situation nécessite des efforts coordonnés pour surmonter ces obstacles et garantir la reconnaissance et le soutien des droits et du leadership des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les femmes au sein de ces groupes, en s'appuyant sur leurs propres valeurs, connaissances et systèmes de gouvernance dans l'optique de maintenir la diversité naturelle de la Terre.

La conservation basée sur les droits et dirigée par les communautés nécessite également un financement accru pour augmenter la reconnaissance formelle des droits fonciers des communautés, la conservation et la gestion durable de leurs territoires. C'est l'objectif de l'Initiative de financement des droits fonciers communautaires et de conservation (CLARIFI), un nouveau mécanisme de financement international dirigé par RRI et C4N.

La séance d'ouverture s'est terminée par une série de présentations des participants et par un aperçu de l'ordre du jour et des objectifs de la journée.

DES AGENDAS MENÉS PAR LES DÉTENTEURS DE DROITS

Lors du premier panel de discussion, les intervenants ont partagé les visions et les agendas des détenteurs de droits pour faire avancer les droits dans la conservation par zone. Les objectifs de ce panel étaient les suivants:

- Informer les participants sur les principaux défis, opportunités et priorités pour faire progresser la conservation fondée sur les droits dans différentes régions ;
- Développer une compréhension commune des agendas et des priorités des détenteurs de droits ;
- Identifier les principaux éléments communs à toutes les régions en matière de conservation fondée sur les droits.

En Asie, la mise en œuvre limitée de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UN-DRIP) était un défi majeur. En effet, seuls cinq pays d'Asie ont officiellement reconnu et utilisé le terme "peuples autochtones", 16 ans après son adoption. Il y a également une tendance croissante vers l'autoritarisme et une mentalité extractive prédominante qui négligent les perspectives des peuples autochtones et des communautés locales et considèrent les droits de l'homme et les mesures de sauvegardes environnementales comme des obstacles aux intérêts économiques. Le consentement libre, préalable et éclairé reste généralement ignoré, comme

l'atteste la non implication de ces groupes qui restent en dehors des processus de prise de décisions pour la déclaration et la gouvernance des aires protégées.

Avec les références sans précédent aux droits et aux connaissances des peuples autochtones dans le CMB, cela offre une occasion unique d'accorder la priorité à une approche fondée sur les droits pour toutes les actions en faveur de la biodiversité en Asie. La croissance et la prolifération des réseaux autochtones en Asie seront cruciales pour tirer parti de cette opportunité.

Entre autres opportunités et priorités en Asie, on peut citer :

- La promotion de la reconnaissance des territoires autochtones et traditionnels comme "troisième voie" pour la mise en œuvre de l'objectif 3 ;
- Le passage du rôle des réseaux de peuples autochtones allant du statu quo de l'adoption des politiques à l'élaboration des politiques. Il s'agit notamment d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB) dans le cadre d'un processus de consultation entre les décideurs politiques et les peuples autochtones ;
- Le renforcement des capacités des décideurs gouvernementaux en ce qui concerne les droits de l'homme, l'UNDRIP, et la manière de s'engager avec les peuples autochtones et de les inclure de manière respectueuse et significative dans les processus gouvernementaux.

Afin de saisir ces opportunités, le Pacte asiatique des peuples autochtones (AIPP) a commencé une évaluation annuelle de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du CNB, en mettant l'accent sur les droits de l'homme et les droits fonciers coutumiers des peuples autochtones. À partir de 2024, les organisations autochtones réaliseront un bilan national et discuteront avec les décideurs politiques nationaux pour renforcer leurs capacités sur les questions relatives aux détenteurs de droits.

Pour les participants venant de l'Indonésie, la criminalisation actuelle des communautés sur leurs propres territoires, dont beaucoup ont été désignés comme parcs nationaux sans leur consentement, a été identifiée comme un défi majeur. Contrairement à ce modèle de conservation forteresse qui prive les populations locales de toute participation, les communautés autochtones et locales ont mis en place des systèmes de gestion territoriale et de surveillance qui permettent de conserver les terres et les forêts sacrées sur toute l'étendue du territoire indonésien. Les participants ont identifié les opportunités et les priorités suivantes en Indonésie :

- Restitution des terres détenues par les entreprises dans le cadre de concessions, qui s'étendent bien au-delà des zones qu'elles exploitent. Ces terres doivent être restituées aux communautés pour la création de zones de conservation dirigées par les communautés ;
- Hausse des investissements dans la restauration des terres des peuples autochtones dégradées par les activités de concession, telles que la production d'huile de palme et l'exploitation minière ;
- Promotion de la recherche dirigée par les peuples autochtones, avec une implication forte des jeunes autochtones.

En **Amazonie**, les populations autochtones, les peuples afro-descendants et les communautés locales sont confrontées à des difficultés importantes en raison des politiques gouvernementales adoptées par les autorités qui

ne comprennent pas suffisamment le contexte sur le terrain et ne respectent pas leurs engagements. Les intervenants de la région ont expliqué que la criminalisation des défenseurs des droits de l'environnement constitue une grave menace pour les communautés amazoniennes, car si elles disparaissent, c'est l'Amazonie entière qui disparaîtra.

Face à ces menaces, les peuples autochtones prennent l'initiative de protéger leurs territoires grâce à des initiatives comme celle menée par la Sacred Headwater Alliance. Il s'agit d'un mouvement créé par des peuples autochtones et des communautés locales du Pérou et de l'Équateur qui partagent une vision commune de la protection de la vie, des territoires et de l'intégrité écologique. Les efforts qu'ils ont déployés pour protéger leurs communautés pendant la pandémie de Covid-19 démontrent à suffisance comment les connaissances et la gouvernance des peuples autochtones peuvent protéger les communautés locales et leur environnement.

Dans le **Bassin du Congo**, l'organisation régionale REPALEAC a utilisé l'approche des aires conservées par les populations autochtones et les communautés (APAC) dans huit pays pour obtenir un soutien à la conservation communautaire. Par exemple, des APAC ont été identifiées dans la région Sud de la République du Congo et sont en cours d'expansion, y compris la création d'APAC transfrontalières avec le Cameroun. Le REPALEAC est en train de renforcer ses capacités et de trouver de nouveaux fonds en coordonnant les actions et les idées entre les gouvernements et les communautés pour soutenir ce travail.

Les participants venus du Bassin du Congo ont identifié des priorités communes pour faire progresser les droits dans le cadre de la conservation par zone, notamment en faisant la promotion de:

- L'importance de **garantir les droits sur les terres et territoires autochtones et communautaires** ;
- La nécessité de **réformer les lois et les politiques de conservation en faveur d'approches fondées sur les droits**, avec la participation des peuples autochtones à la prise de décisions politiques à tous les niveaux ;
- La nécessité pour les **institutions de gouvernance autochtones de jouer un rôle de premier plan** dans la conservation de leurs zones, en veillant également à ce que les droits au consentement libre, préalable et éclairé soient respectés ;
- Le défi et le besoin critique de **réformer et de renforcer les capacités des gouvernements** afin qu'ils jouent des rôles plus favorables ;
- Les questions urgentes liées à la **lutte contre les menaces pesant sur les terres autochtones et communautaires** et à la **protection des droits de l'homme et des défenseurs de l'environnement** ;
- Le lien de la conservation avec les moyens de subsistance et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- L'importance **d'inclure les femmes à tous les stades des processus de planification et de prise de décision** concernant la conservation de la biodiversité, en s'appuyant sur les recommandations du Premier forum sous-régional des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du bassin du Congo.

En définitive, tous les participants ont insisté sur la nécessité de passer de la reconnaissance à l'action, non seulement en reconnaissant les connaissances et les systèmes de gestion des peuples autochtones et des communautés locales, mais aussi en les plaçant au centre des pratiques de conservation.

STRATEGIES ET APPROCHES AXÉES SUR LES DROITS

Dans un deuxième panel, un groupe d'intervenants ont présenté des expériences et des stratégies pour parvenir à une conservation fondée sur les droits au niveau national. Les objectifs de la session étaient les suivants :

- Introduire des voies et des solutions pour atteindre les priorités identifiées par les détenteurs de droits ;
- Accroître l'apprentissage mutuel sur les approches prometteuses de la conservation fondée sur les droits.

Tour à tour, les intervenants ont mis en exergue les principales mesures suivantes pour accroître la reconnaissance et le soutien de la conservation fondée sur les droits et dirigée par les communautés :

- **Assurer une meilleure documentation des processus de conservation menés par les communautés :** Cela est nécessaire pour corriger l'invisibilité actuelle des pratiques communautaires dans diverses régions et démontrer que ces terres sont effectivement conservées par les populations locales ;
- **Injecter des investissements dans la cartographie :** Étendre la cartographie des terres des peuples autochtones et des communautés locales afin de garantir la reconnaissance des zones conservées par les communautés ;
- **Assurer une bonne utilisation des données de la communauté pour informer les politiques :** Recueillir des informations montrant la contribution des initiatives de conservation menées par les communautés à la réalisation des objectifs du 30x30, et plaider pour la modification des politiques et des SPANB qui ignorent le rôle de ces communautés dans la conservation ;
- **Lancer un plaidoyer pour l'intégration des droits des peuples autochtones et des communautés locales dans la politique de conservation** au niveau national, comme dans le cas de l'Indonésie ;
- **Elaborer des politiques spécifiques pour reconnaître les aires conservées par les autochtones et les communautés,** en s'inspirant de l'expérience de la politique nationale sur les APAC aux Philippines. Même si les Philippines reconnaissent les terres ancestrales, la désignation d'une aire de conservation communautaire est requise pour fournir une protection provisoire aux communautés pendant le long processus d'attribution des titres de propriété et pour établir des zones "interdites" afin de les protéger contre la manipulation des processus de consentement ;
- **Combattre les approches capitalistes de conservation** qui cassent le lien spirituel entre les communautés et leurs terres, en se basant sur la rhétorique selon laquelle elles ne tirent que des avantages commerciaux de ces territoires ;
- **Attirer l'attention sur les injustices commises au nom de la conservation** afin de renforcer l'opposition aux approches de conservation qui ne sont pas fondées sur les droits ou dirigées par les communautés ;
- Soutenir une gouvernance locale forte et des partenariats authentiques :
 - **Investir dans le développement d'organisations locales talentueuses et efficaces,** y compris des organisations dirigées par des femmes autochtones et des femmes des communautés locales, en reconnaissant qu'il ne s'agit pas de "renforcer les capacités" pour répondre aux besoins des donateurs et partenaires extérieurs. Parmi les exemples d'innovations en matière de développement du leadership, on peut citer le *Next Generation Leadership Program* de l'AMAN et la *MesoAmerican People's Alliance School for Leadership* ;
 - **Établir de véritables collaborations avec les organisations autochtones et communautaires,** en s'éloignant des types de partenariats transactionnels et descendants qui ont eu tendance à s'accaparer le domaine de la conservation. Cela requiert une projection et des investissements à long terme ;

- **Repenser la notion de “renforcement des capacités”** et veiller à ce que les gouvernements, les ONG de conservation et les donateurs renforcent également leurs capacités sur des questions telles que les droits de l’homme, l’UNDRIP et l’engagement respectueux des communautés dans leurs processus de prise de décision ;
- **Renforcer la solidarité et le soutien** des organisations de conservation pour l’inclusion de dispositions fortes sur les droits des peuples autochtones dans les lois et politiques nationales de conservation.
- Renforcer le soutien et la redevabilité des gouvernements en matière de conservation fondée sur les droits :
 - **Utiliser le pouvoir de l’apprentissage par l’expérience pour accroître le soutien et l’adhésion des représentants du gouvernement.** Les participants ont partagé une expérience récente d’une visite de groupe au Kenya réunissant des membres de conservatoires communautaires et des représentants du gouvernement, qui a illustré comment le fait de réunir ces acteurs en dehors de leurs zones de confort les a obligés à se comprendre mutuellement et à avoir une meilleure vision des luttes qu’ils mènent chacun de leur côté. Cette visite a amené les fonctionnaires à renforcer leur soutien aux droits fonciers des communautés à leur retour ;
 - **Permettre aux communautés de suivre les actions entreprises par leur pays** pour atteindre les objectifs 30x30 grâce à des rapports participatifs et/ou parallèles.

D’une manière générale, les organisations devraient s’inspirer et renforcer le « cahier des charges » qui a été utilisé pour promouvoir les droits et le leadership des peuples autochtones et des communautés locales dans le domaine du changement climatique : il s’agit de combiner la science et la constitution d’une base de données probantes avec la mise en réseau, l’établissement de liens et le financement.

Les participants ont également noté que beaucoup de travail a déjà été fait pour forger des liens entre les peuples autochtones et les mouvements communautaires locaux dans le domaine de la biodiversité et que, d’une certaine manière, les discussions sur la biodiversité sont en avance dans la mesure où les partenaires mondiaux sont maintenant désireux de tirer parti de ces liens et cherchent à les renforcer.

ACTEURS ET INITIATIVES AU NIVEAU INTERNATIONAL

Le troisième panel a abordé la manière dont les organisations et les parties prenantes au niveau international peuvent renforcer leur appui à la conservation fondée sur les droits. Les présentations et les discussions ont également porté sur les insuffisances et les changements nécessaires à l’échelle mondiale pour faire évoluer les actions de conservation vers des approches fondées sur les droits et soutenir les priorités des détenteurs de droits.

Des changements plus importants sont encore nécessaires pour reconnaître les préjudices passés et entamer des discussions sur la conservation autour de la confiance, même si les organisations et les programmes internationaux de conservation ont commencé à reconnaître les impératifs en matière de droits de l’homme et la nécessité d’un leadership communautaire. Pour ce faire, les organisations de conservation doivent repenser leurs pratiques, en reconnaissant leurs erreurs et en étant plus transparentes. Ce travail est en cours dans le secteur de la conservation ; à titre d’exemple, l’Initiative de Conservation sur les droits de l’homme (CIHR) est en train de mettre à jour sa stratégie, tandis que la World Conservation Society (WCS), lors d’une réunion sur la conservation et les droits de l’homme en février 2023, a formulé des recommandations qui ont lancé des appels à :

- Décoloniser les pratiques au sein des institutions de conservation et des ministères ;
- Reconnaître la science des peuples autochtones comme une pratique contemporaine ;
- Réparer les situations de déni de droits dans le secteur de la conservation.

Les participants ont également souligné la nécessité de trouver des moyens de faire entendre une voix collective sur la conservation fondée sur les droits au niveau national. Les gouvernements se sont réunis pour former la **Coalition de la Haute ambition pour la nature et les peuples (HAC)**, un réseau gouvernemental informel de 113 pays, dont l'un des objectifs est de promouvoir les objectifs 30x30 par le biais d'approches fondées sur les droits. La participation à la HAC constitue un niveau supplémentaire d'engagement des gouvernements en faveur de la cible 3, ce qui peut constituer un levier important pour promouvoir leur adhésion à des engagements de conservation fondés sur les droits. La coalition HAC aide également les gouvernements à obtenir les ressources dont ils ont besoin pour mieux s'associer aux peuples autochtones et aux communautés locales.

Une série **d'initiatives de donateurs** se mobilisent également pour soutenir la mise en œuvre des objectifs 30x30. Le **défi "Protégeons notre planète"** est le plus grand engagement financier privé jamais pris en faveur de la conservation de la biodiversité. Ses partenaires (dont le Bezos Earth Fund et Bloomberg Philanthropies) se sont engagés à ce que 20 pour cent des fonds collectés dans le cadre de ce défi aillent aux initiatives des peuples autochtones et des communautés locales. Une partie de ces fonds transite déjà par des canaux tels que CLARIFI. Le nouveau fonds du FEM pour la biodiversité a également déclaré son ambition de voir 20 pour cent de son financement aller aux peuples autochtones et aux communautés locales. Dans ce contexte, les participants à l'atelier ont appelé à une réflexion critique sur le rôle des organisations intermédiaires vis-à-vis des fonds et plateformes dirigés par des autochtones pour l'acheminement de ces fonds. Ils sont également revenus sur l'importance d'administrer les fonds d'une manière qui réponde mieux aux besoins des peuples autochtones et des communautés locales, afin que leurs organisations puissent accéder directement et plus facilement aux financements.

D'autres initiatives à l'échelle mondiale mettent l'accent sur l'établissement de **Cadres de Droits de l'homme pour la conservation**. Les participants ont appris l'existence d'une nouvelle initiative du Programme des Nations unies pour l'environnement, qui a commencé des discussions pour clarifier et parvenir à un consensus sur les normes minimales en matière de droits de l'homme pour les organisations de conservation et les bailleurs de fonds de conservation. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles normes, mais plutôt d'exprimer clairement ce que les normes existantes exigent et comment elles doivent être appliquées. Alors que des milliards de dollars de nouveaux financements sont en cours, il est impératif de mener ces négociations rapidement et avec des objectifs clairs.

PLANIFICATION D' ACTIONS

Comment travailler ensemble?

Les participants ont profité de cette rencontre pour élaborer un plan d'action collectif prévoyant les prochaines étapes de cet atelier et les moyens par lesquels les organisations travaillant à la promotion des droits dans le cadre de la conservation par zone peuvent continuer à collaborer.

Les principales questions soulevées lors de la discussion sont les suivantes :

1. Quelles sont les priorités et les prochaines étapes des actions au niveau national visant à faire progresser les droits dans le domaine de la conservation par zone ?
2. Que faut-il faire pour que les différentes organisations collaborent plus efficacement pour faire avancer ces changements ?
3. Comment la coordination et la collaboration peuvent-elles faire progresser ces efforts ?
4. Sur quoi les dialogues en cours devraient-ils porter ?

Les participants ont échangé de nombreuses idées sur les actions qui pourraient être menées en collaboration à l'avenir afin de s'assurer que les dispositions du Cadre Mondial pour la Biodiversité concernant les peuples autochtones et les droits de l'homme sont respectées au niveau national. Il s'agit principalement de :

- **Documenter les pratiques locales :** Mener davantage de recherches pour comprendre comment les peuples autochtones et les communautés locales, y compris les femmes dans ces communautés, protègent la biodiversité sur leurs territoires, restaurent les habitats et renforcent la biodiversité. Le fait de documenter et de présenter ces preuves offre un autre récit pour la conservation et peut être utilisé comme un bon outil pour influencer les gouvernements ;
- **Documenter les stratégies de RBA :** Préparer et partager des expériences, y compris des études de cas, sur la façon dont les organisations de détenteurs de droits encouragent la reconnaissance et le soutien de leurs actions de conservation afin d'inspirer l'apprentissage et l'action ;
- **Évaluer et influencer les nouvelles zones de conservation :** Déterminer quelles sont les zones ciblées pour l'expansion des aires protégées ou conservées lorsque les ONG de conservation et les gouvernements poursuivent la mise en œuvre de la cible 3, et s'assurer que les communautés deviennent des partenaires à part entière dans ce processus et qu'elles aient la possibilité de déterminer si et comment elles veulent que leurs aires de conservation soient reconnues.
- **Analyse des politiques :** Analyser les politiques de conservation et les insuffisances qu'elles présentent par rapport au cadre mondial pour la biodiversité, puis trouver des moyens de collaborer à la défense des politiques afin de les modifier.
- **SPANB :** Soutenir la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la révision des stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (SPANB).
- **Messages :** Rédiger un ensemble concret de points de discussion que ce groupe pourra utiliser comme messages clés lorsqu'il s'adressera aux gouvernements ou à d'autres acteurs. Veiller à ce que les réussites soient mises en valeur pour attirer des alliés improbables en illustrant les succès de la conservation communautaire ;
- **Espaces de dialogue :** Soutenir la création d'espaces permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales de dialoguer à long terme avec les gouvernements et les autres acteurs de la conservation, ce qui fait défaut dans de nombreux pays. Même lorsqu'ils souhaitent s'engager, les gouvernements se montrent réticents. Les communautés doivent se sentir en sécurité pour partager des informations, s'engager et apporter leur contribution au niveau national.
- **Financement :** Continuer à améliorer l'accès des peuples autochtones et des communautés locales au financement. Répertorier les bailleurs de fonds susceptibles d'injecter des fonds directement vers les organisations de détenteurs de droits qui sont prêtes à les utiliser. Contrôler et influencer les engagements de financement de 20 pour cent des donateurs pour s'assurer qu'ils deviennent réalité.

- **Suivi et reddition de comptes** : Collaborer au suivi de la mise en œuvre de la conservation fondée sur les droits, par exemple au moyen de rapports annuels sur les progrès et les échecs, qui devraient être activement communiqués afin de promouvoir la reddition de comptes ;
- **Pour assurer une action inclusive efficace**, le secteur de la conservation doit renforcer ses capacités en matière de droits de l'homme et d'engagement respectueux avec les peuples autochtones et les communautés locales, recentrer les efforts de conservation sur leurs connaissances et leurs visions du monde, et continuer à travailler pour regagner la confiance là où elle a été perdue avec les communautés. Il sera essentiel de sortir de notre zone de confort parmi les "convertis" et de transmettre les messages et les stratégies de cet atelier à des publics plus larges, en particulier aux gouvernements et aux dirigeants des organisations de protection de la nature.

De plus, certains participants ont proposé de transmettre les recommandations de l'atelier à des programmes de conservation régionaux et à des groupes tels que le CHHR, tandis que d'autres ont souligné l'intérêt d'impliquer davantage les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, par exemple en tirant parti des examens périodiques universels des droits de l'homme.

D'autres ont souligné l'importance d'une coordination et d'une collaboration continues, afin de mobiliser des actions communes et de tirer parti de l'expérience des uns et des autres. Cette démarche devrait s'appuyer sur les réseaux existants, en renforçant ce qui existe et en créant un espace pour "coordonner les coordonnateurs".

Certes il existe une forte proposition de valeur pour travailler ensemble sur la conservation basée sur les droits, mais il est important d'avoir des objectifs réalisables et mesurables et d'assurer la reddition de comptes quant à ces objectifs. Il faudra s'assurer que les capacités sont en place pour coordonner et mobiliser les ressources et obtenir des résultats, et clarifier qui est responsable de quoi parmi les organisations participantes afin de tirer parti des résultats de cette rencontre.

Enfin, les participants ont suggéré la définition de résultats annuels spécifiques pour cibler les actions communes et montrer les accomplissements qui en découlent. En saisissant cette opportunité cruciale de faire progresser les droits des communautés dans le domaine de la conservation par zone, nous pouvons transformer les idées partagées lors de l'atelier en actions concrètes et pratiques grâce à ces mesures.

ORGANISATEURS DE L'ATELIER

L'Initiative des droites et ressources (RRI) est une coalition mondiale de plus de 150 organisations qui œuvrent pour la promotion des droits des peuples autochtones, des peuples afro-descendants, des communautés locales et des femmes au sein de ces groupes, en matière de forêts, de terres et de ressources. Ses membres capitalisent sur les forces, l'expertise et la portée géographique de chacun d'entre-eux pour parvenir à des solutions plus efficaces et efficientes. RRI tire parti de la puissance de sa coalition mondiale pour faire l'écho de la voix des populations locales et inciter les gouvernements, les institutions multilatérales et les acteurs du secteur privé à adopter des réformes institutionnelles et de marché aptes à appuyer la réalisation des droits. RRI est coordonné par le Groupe des droits et des ressources, une organisation à but non lucratif basée à Washington, DC. Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site www.rightsandresources.org/fr.

La **Campagne pour la nature (C4N)** est une campagne mondiale visant à sauvegarder au moins 30 % des terres et des océans de la planète à l'horizon 2030, tout en faisant progresser les droits des populations autochtones et en augmentant de manière significative le financement mondial de la conservation. Ce n'est qu'en augmentant considérablement la capacité des communautés, des peuples autochtones et des nations à conserver les terres, les eaux et les espèces sauvages que nous pourrions espérer sauvegarder le monde naturel dont nous dépendons tous. Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site <https://www.campaignfornature.org>.

L'Alliance globale des collectivités territoriales (GATC) est une plateforme politique de peuples autochtones et de communautés locales unis pour défendre la Terre nourricière dans l'intérêt présent et futur de toute l'humanité. Le GATC garantit la légitimité et la représentativité grâce à des processus démocratiques, allant du niveau communautaire au niveau plurinationnel. L'alliance représente 35 millions de personnes vivant dans des territoires forestiers de 24 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les cinq organisations qui la composent sont l'Alliance indonésienne des peuples autochtones de l'archipel (AMAN), l'Alliance mésoaméricaine des peuples et des forêts (AMPB), l'Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB), la Coordination des organisations autochtones du bassin amazonien (COICA) et le Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC). Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site <https://globalalliance.me>.

Le **Consortium APAC** est une association internationale qui se consacre à la promotion de la reconnaissance et du soutien des APAC (territoires et zones conservés par les peuples autochtones et les communautés locales) aux niveaux régional, national et mondial. L'association a été créée pour promouvoir la reconnaissance et le soutien des territoires et aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC - territoires de vie) aux niveaux local, national et international. Cet objectif s'inscrit dans le contexte plus large de la conservation de la biodiversité et des fonctions écologiques, de la promotion des moyens de subsistance durables et du bien-être des peuples autochtones et des communautés locales, et de la mise en œuvre de la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, y compris l'autodétermination et le plein respect de leur diversité culturelle et de leurs droits et responsabilités collectifs et individuels. Pour de plus amples informations, veuillez visiter le site <https://www.iccaconsortium.org>.